le gouvernement fédéral a recherché la collaboration des provinces et même celle des municipalités. Les cinq sections qui suivent sont un exposé des diverses mesures.

Commerce extérieur.—Le Canada s'est donné comme objectif principal et à long terme d'encourager un haut niveau d'échanges internationaux sur une base multilatérale. Il se rend compte en même temps de la nécessité, à l'occasion, de viser à des objectifs moins éloignés, afin de prémunir l'économie contre les influences nuisibles de l'extérieur, et de recourir aux moyens de surmonter les difficultés créées par les périodes transitoires de désorganisation ou de faciliter l'adaptation à un changement plus durable des circonstances économiques. Le contrôle du change étranger en général, les prêts internationaux d'après-guerre, les restrictions aux importations en 1947 et la réglementation des exportations (qui sont aussi un instrument de guerre économique) sont autant d'exemples de ces objectifs à brève échéance. Dans ce domaine, en 1950, il y a eu le déblocage du taux du change, la libération de nouvelles sommes en vertu du prêt antérieur au Royaume-Uni, le relâchement des restrictions qui frappaient les importations durant l'année et leur abandon complet le 2 janvier 1951, et un nouveau prolongement des dispositions régissant la vente de la morue de Terre-Neuve aux pays de la Méditerranée, dispositions qui existaient avant la confédération.

Afin de réaliser son objectif à long terme, -augmenter le commerce international,—le Canada a participé activement en 1950 au travail relatif à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; il a maintenu ses représentants commerciaux à l'étranger et participé à de nombreux organismes internationaux et à de nombreuses conventions relatives aux denrées. A Torquay, en septembre, a eu lieu la troisième série de négociations en vue de l'abaissement multilatéral des tarifs chez les diverses parties contractantes et adhérentes, conformément à l'Accord général. A la fin de l'année, les parties contractantes étaient au nombre de 32 et les parties adhérentes, au nombre de sept. La quatrième session des parties contractantes a eu lieu à Genève en mars 1950 et la cinquième, en même temps que les pourparlers tarifaires à Torquay, en novembre et décembre. Des dispositions ont été signées durant la dernière partie de 1950 en vue de l'échange du traitement de la nation la plus favorisée avec trois pays ne participant pas à l'Accord général: le Venezuela, l'Équateur et Costa-Rica. Les dispositions arrêtées avec les deux premiers ont remplacé des accords antérieurs qui avaient pris fin ou qu'on avait laissés expirer. Une mission spéciale a visité les marchés européens afin d'y stimuler la vente du blé et de la farine canadiens; elle a obtenu des résultats très encourageants. Des dispositions ont été prises avec la Grande-Bretagne en vue d'adoucir les restrictions imposées par les Antilles britanniques sur les importations de la zone du Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 1951.

Les renseignements sur les relations tarifaires en général et sur l'Office du commerce extérieur sont donnés au chapitre du commerce extérieur (pp. 993-1003).

L'Accord international sur le blé, dont le Canada est signataire, en est à sa deuxième année. Tout le blé canadien vendu sous l'empire de cet accord au cours de la première année l'a été au prix maximum établi. Le Canada, à titre de membre, a participé aussi au travail de la Conférence de l'alimentation et de l'agriculture et en particulier à celui d'un comité chargé d'étudier les problèmes des denrées.

Le Canada a participé en 1950, à titre d'exposant, aux foires internationales du commerce tenues à Milan, Bruxelles, Chicago et San-Antonio, aussi bien qu'à la foire des industries britanniques tenue à Londres et Birmingham; neuf autres